

Légende

Aléa chutes de blocs

- Niveau faible
- Niveau moyen
- Niveau fort

Aléa ruissellement

- Zone de départ
- Zone de ruissellement indifférencié

Risque d'érosion des berges

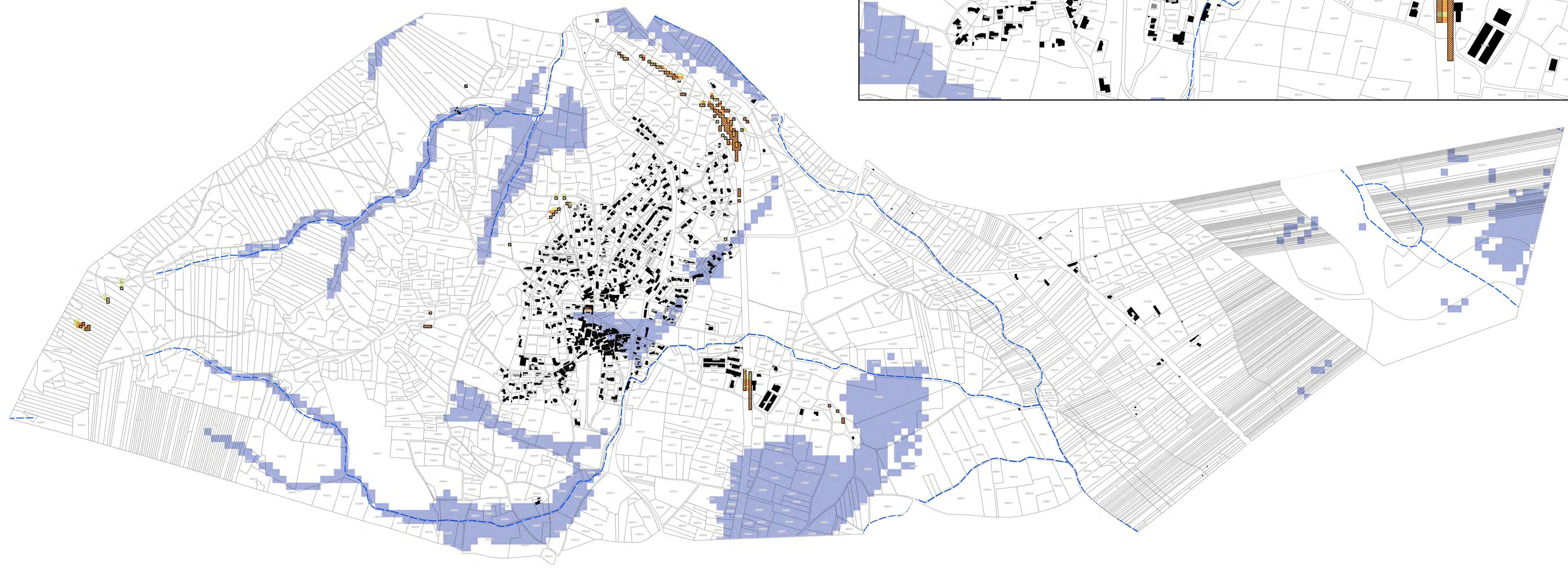
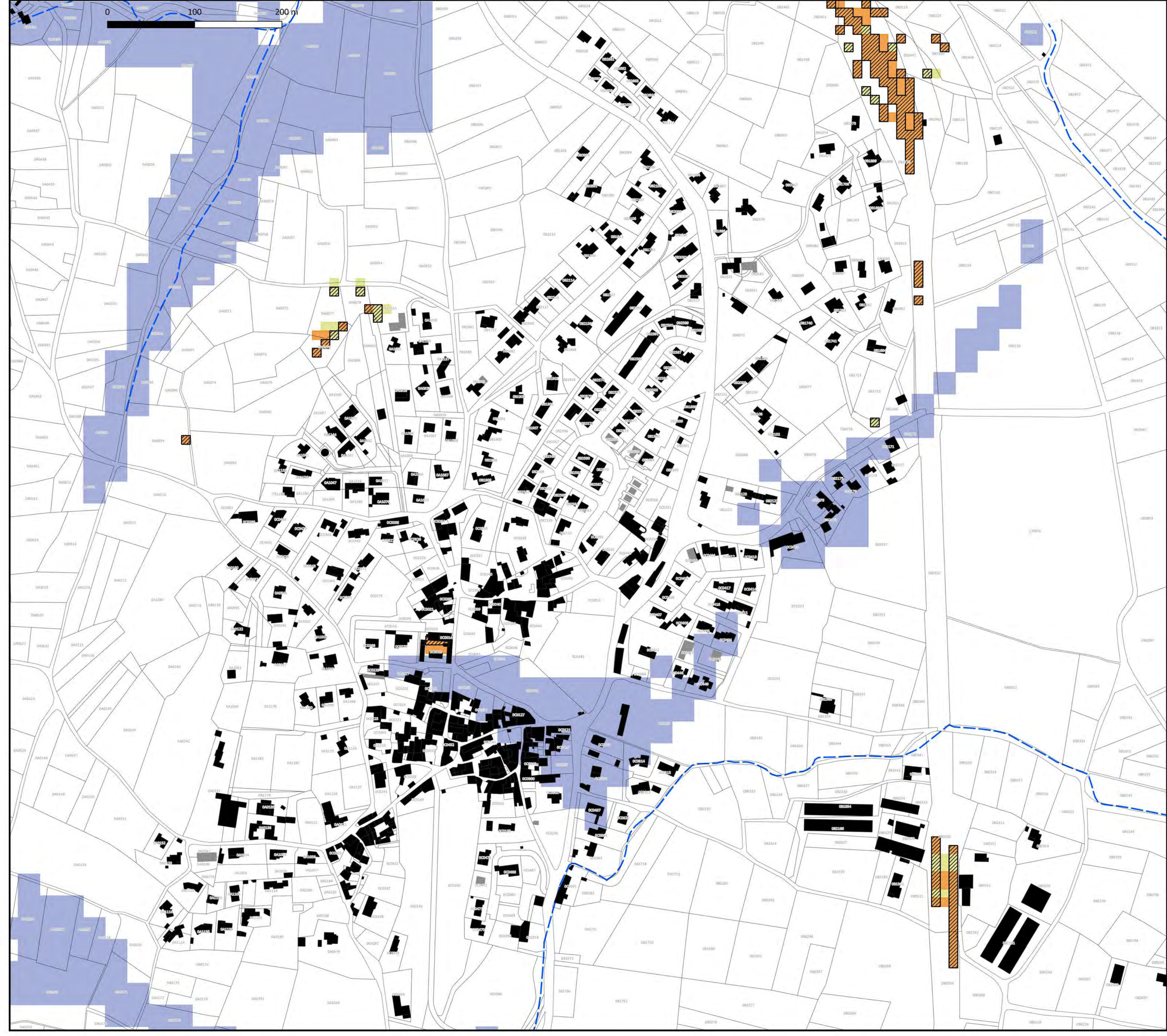
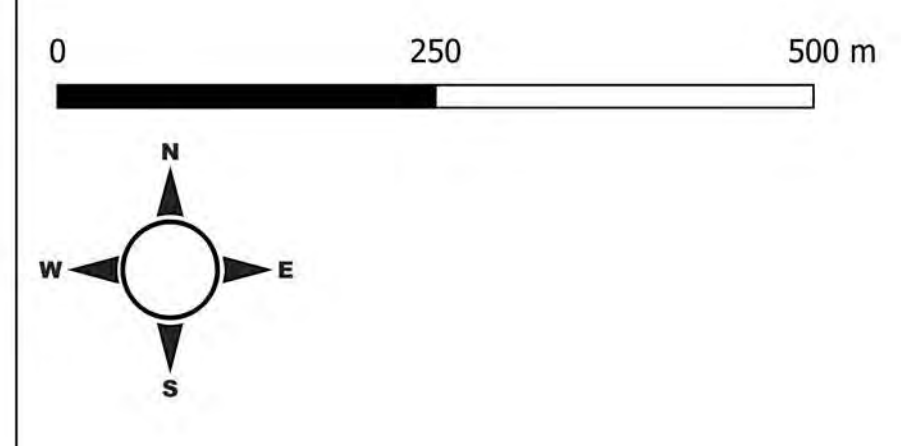
- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations complémentaires

- Bâtiment non cadastré
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale

Document de travail provisoire

Ce document n'a pas été approuvé par le conseil municipal de la commune. Il est fourni à titre indicatif dans le cadre de la concertation, il est non opposable, n'a pas de valeur juridique et a vocation à évoluer au fil du temps.



Document de travail provisoire

Ce document n'a pas été approuvé par le conseil municipal de la commune. Il est fourni à titre indicatif dans le cadre de la concertation, il est non opposable, n'a pas de valeur juridique et a vocation à évoluer au fil du temps.

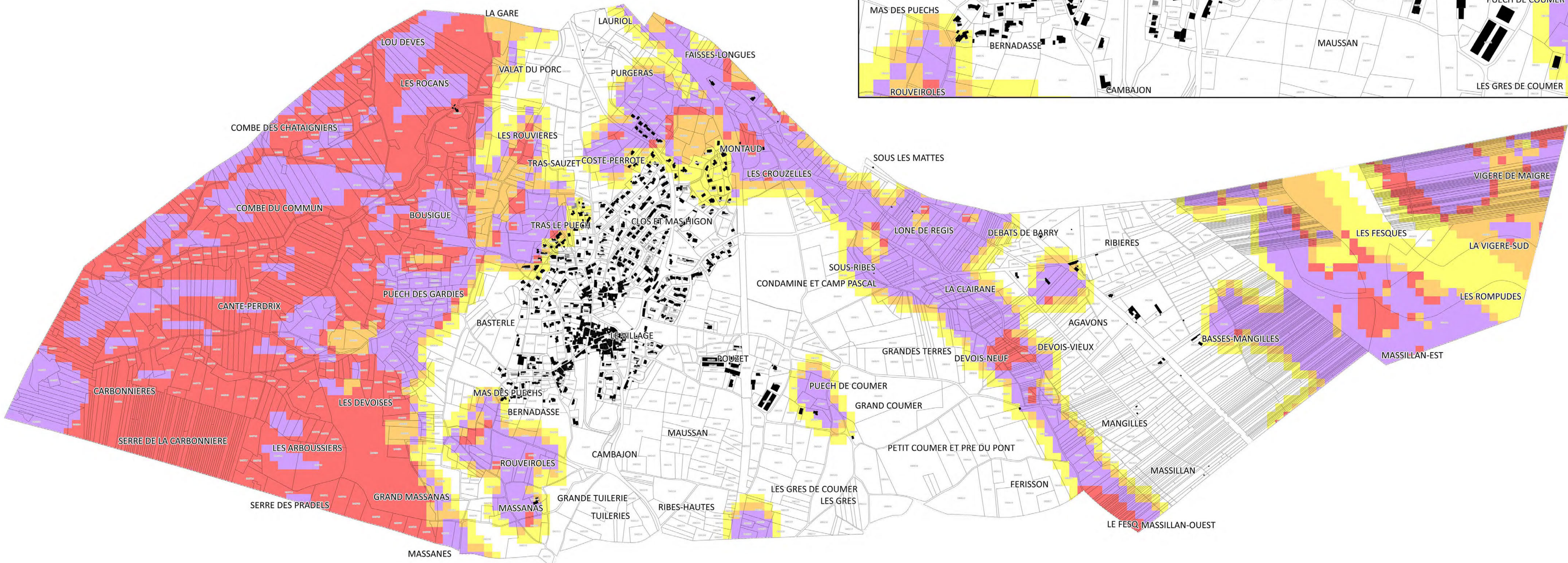
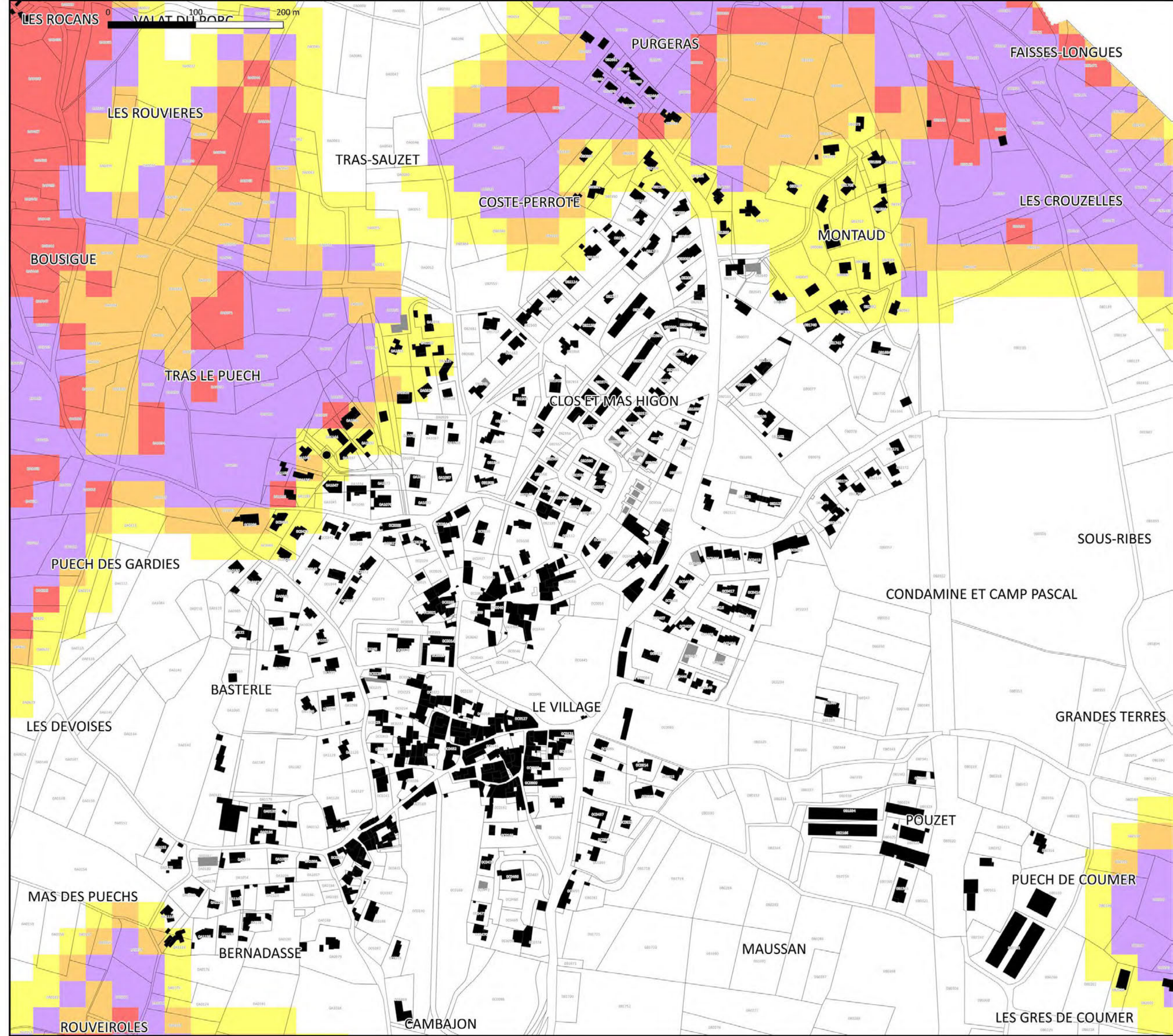
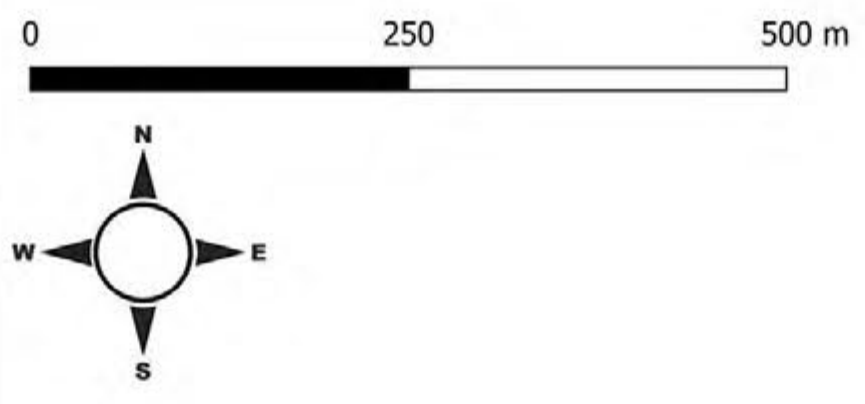
Légende

Aléa feu de forêt

- Faible
- Moderé
- Elevé
- Très élevé

Informations complémentaires

- Bâtiment non cadastré
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale

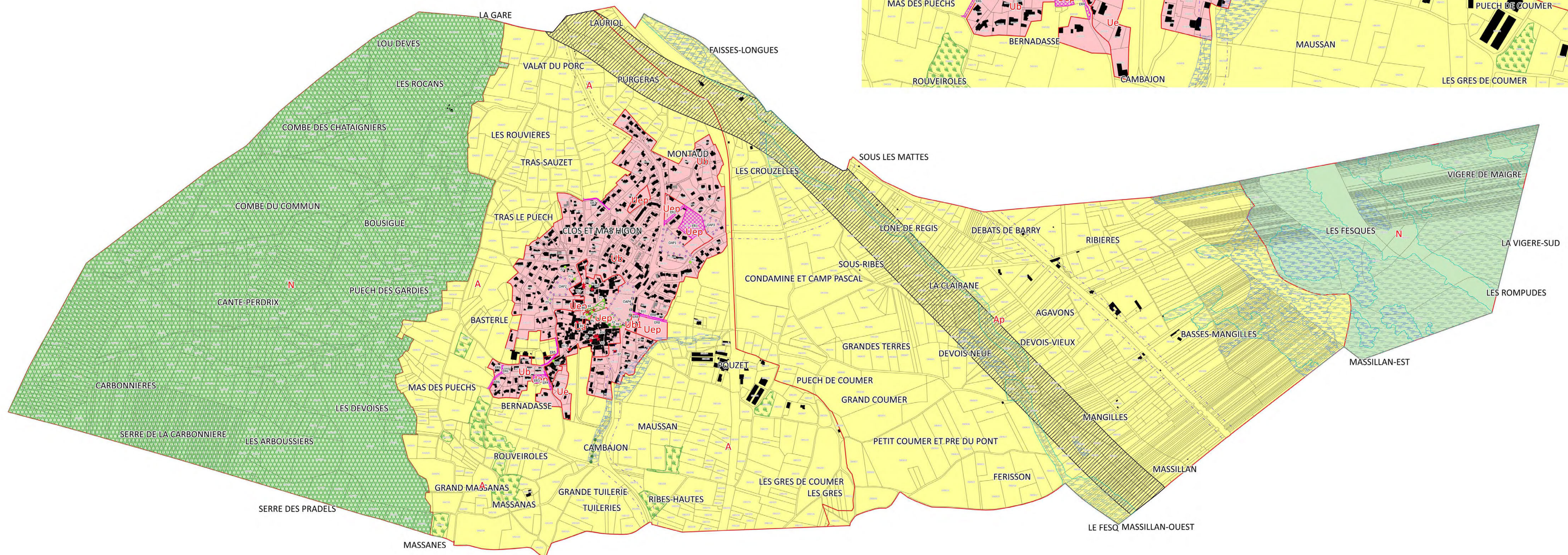
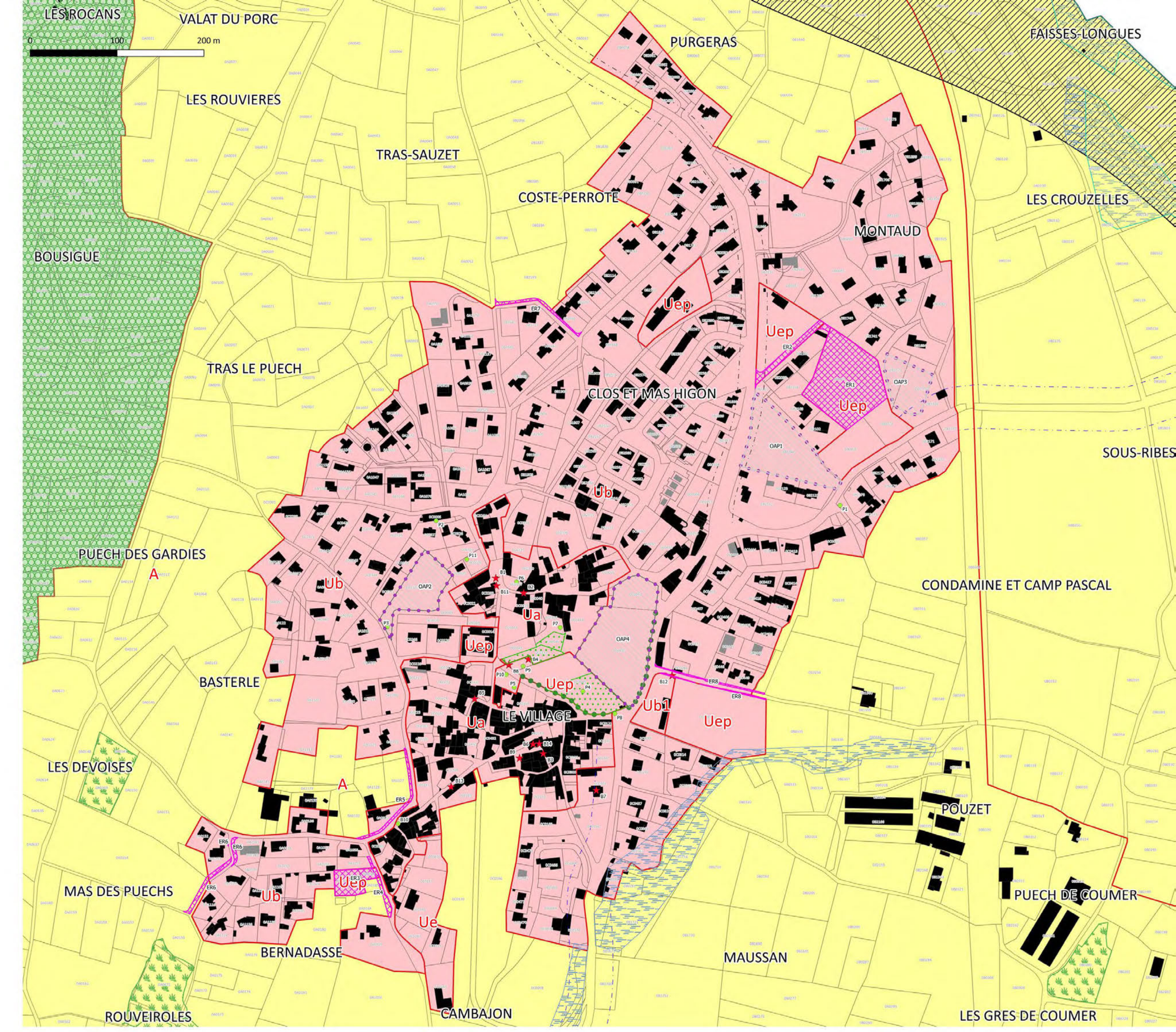
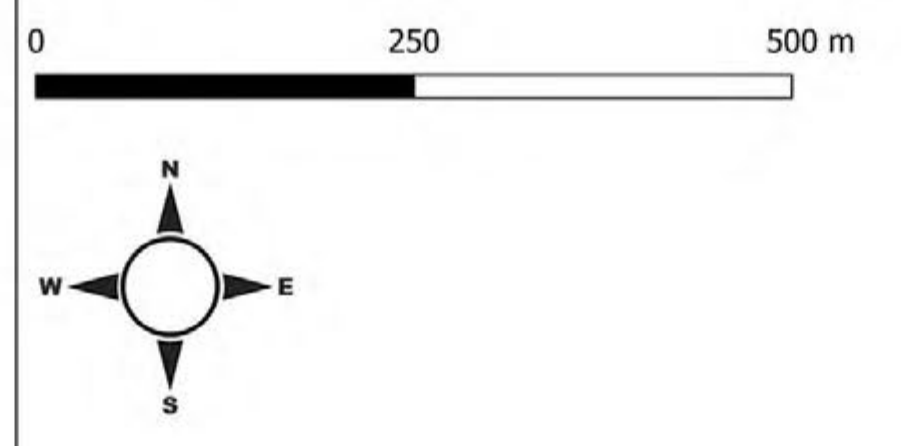


Document de travail provisoire

Ce document n'a pas été approuvé par le conseil municipal de la commune. Il est fourni à titre indicatif dans le cadre de la concertation, il est non opposable, n'a pas de valeur juridique et a vocation à évoluer au fil du temps.

Légende

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Fond de plan zonage
 - Zone urbaine (U)
 - Zone agricole (A)
 - Zone Naturelle (N)
- Prescriptions graphiques du règlement
 - Emplacement réservé (ER)
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Servitude de mixité sociale (SMS)
 - Espaces boisés classés (EBC)
- Marge de recul des voiries départementales
 - Réseau de liaison - 25 m
 - Réseau de proximité - 15 m
- Protections écologiques
 - Préservation des zones humides
 - Préservation des ripisylves
 - Préservation des pelouses sèches
- Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager
 - Protection paysagère
 - Protection d'arbres remarquables (Alignement d'arbres)
 - Protection d'arbres remarquables
 - Protection d'éléments de patrimoine bâti
- Autres informations du règlement
 - Constructibilité limitée aux abords de la RN106 - Loi Barrièr
- Informations complémentaires
 - Bâtiment non cadastré
 - Bâtiment
 - Parcelle cadastrale



Document de travail provisoire

Ce document n'a pas été approuvé par le conseil municipal de la commune. Il est fourni à titre indicatif dans le cadre de la concertation, il est non opposable, n'a pas de valeur juridique et a vocation à évoluer au fil du temps.

Légende

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Prescriptions graphiques du règlement**
- Emplacement réservé (ER)
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitude de mixité sociale (SMS)
- Espaces boisés classés (EBC)
- Marge de recul des voiries départementales**
- Réseau de liaison - 25 m
- Réseau de proximité - 15 m
- Protections écologiques**
- Préservation des zones humides
- Préservation des ripisylves
- Préservation des pelouses sèches
- Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager**
- Protection paysagère
- Protection d'arbres remarquables (Alignement d'arbres)
- Protection d'arbres remarquables
- ★ Protection d'éléments de patrimoine bâti
- Autres informations du règlement**
- Constructibilité limitée aux abords de la RN106 - Loi Barrièr
- Informations complémentaires**
- Bâtiment non cadastré
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale

